



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ISLETTES

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril, à 18h00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. José DOMINGUEZ, Maire

Présents : M.AUBRY Maurice - Mme DE ANTONIO Sandrine - M. DOMINGUEZ David - M. DOMINGUEZ José - Mme PRUVOST Danièle - M.BAILLON Christian - M. DELINOTTE Jean-Charles - M. DEVAUX Eric.

Excusés : - Mme LEBRUN Dominique (procuration à DE ANTONIO Sandrine) - Mme PECHEUX Aurore (procuration à PRUVOST Danièle)- Mme PIRES Anabela

Absents : - M. MANGAS Ismaël - M.GOULET Stéphane - M. HURLAIN Mickaël

ORDRE DU JOUR

Approbation du C.R du 21 février 2019
Attribution des subventions 2019 aux associations
Approbation du compte de gestion 2018
Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats
Taux communaux et budget primitif 2019
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable
Transfert de la compétence eau à la Codecom
Décision de vendre le terrain issu de la propriété GIANNELLI
Délibération demande subvention au département pour le projet du « Jardin de Fallia »
Questions diverses

M. DOMINGUEZ David est désigné secrétaire de séance

Approbation du C.R du 21 février 2019

2 abstentions (DE ANTONIO Sandrine, LEBRUN Dominique)

Attribution des subventions 2019 aux associations

Interrogation sur la subvention de la coopérative scolaire :

450 euros budgétés en 2018 et 0 consommé. La dépense a bien été réalisée.

L'augmentation de la subvention à l'Association des Amis du verre intègre le financement de la rampe PMR (150 Euros), incombant à la commune.

Proposition de porter la subvention de l'Association Pays d'Argonne à 400 Euros.

L'attribution des subventions est adoptée à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2018

Le compte de gestion fait apparaître un déficit dû au retard du versement des subventions. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats

Augmentation des dépenses de carburant de 2444 euros entre 2017 et 2018 (passage de 4800 euros à 7244 euros)

Une vérification sur les consommations des années précédentes va être réalisée.

Adoptés par 8 voix pour et 2 abstentions

Vote des taux communaux et approbation du budget primitif 2019

En raison de la présence de montants erronés dans le tableau de présentation, le budget primitif 2019 n'est pas proposé au vote.

Le Maire propose de l'examiner lors d'une nouvelle séance fixée au mardi 23 avril à 19h00.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable

La présentation a été réalisée par M. DELINOTTE Jean-Charles, le Président du syndicat des eaux.

Voici certaines données :

Volume produit : 100 000 m³/an

Volume consommé : 70 000 m³/an

Rendement réseau d'environ 70%

M. DELINOTTE a rappelé que le nombre de fuites était en constante évolution et qu'un diagnostic du réseau était en cours.

Pour l'année 2019, 72000 euros d'investissement sont prévus subventionnés à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 30% par le Département.

Il a également rappelé que le problème du fluor est étroitement lié au rendement du réseau, les sources de Beauchamp servant à baisser le niveau du fluor des eaux provenant des captages du Neufour.

Ces problématiques nécessitent des investissements qui justifient l'augmentation du prix de l'eau. Le document présenté est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Transfert de la compétence eau à la Codecom

Le Conseil Municipal s'est déjà exprimé sur le sujet en souhaitant que le transfert de la compétence eau à la CODECOM soit effectif dès le 1^{er} janvier 2020. Il est proposé de délibérer afin d'exprimer clairement la volonté de la commune de transférer cette compétence dès le 1^{er} janvier 2020 conformément à la loi NOTRe. Le risque est de voir cette date repoussée au 1^{er} janvier 2026 en cas de majorité qualifiée des communes de la CODECOM. Au vu des problèmes complexes et coûteux rencontrés par le Syndicat des eaux, un transfert de compétence au 1^{er} janvier 2020 représente la solution la plus souhaitable.

Voté à l'unanimité

Décision de vendre le terrain issu de la propriété GIANNELLI

Un acheteur a proposé une somme de 20 000 euros pour l'acquisition du terrain.

La décision de vente du terrain est adoptée à l'unanimité.

Délibération demande subvention au département pour le projet du « Jardin de Fallia »

La subvention attendue du Département est d'environ 6% du coût de l'opération

La proposition de demande de subvention est adoptée par 8 voix pour et 2 voix contre.

Questions diverses

Incendie du 7 avril :

Suite à l'incendie de l'habitation située au 49, Chemin du Roy survenu le 7 avril, M. le Maire déplore la série d'incendies qui a touché la Commune. Il rappelle que l'enquête de Gendarmerie est en cours pour déterminer les origines du sinistre. Le Sous-Préfet et la gendarmerie contactés ont indiqué au Maire que tous les moyens possibles seraient mis en œuvre pour mettre en évidence, la cause de cet incendie.

Le Conseil Municipal est d'accord pour soutenir une requête des habitants du quartier à l'attention du Procureur de la République. Le Maire rencontrera ces habitants mardi 23 avril à 17h00.

Deux habitants sont intervenus à l'issue du Conseil municipal pour témoigner du sentiment d'insécurité régnant dans ce quartier depuis cet évènement.

Cardine

M. le Maire a rencontré la directrice de l'OPH concernant les logements de la Cardine. Actuellement 8 logements sont occupés sur les 18 qui subsistent.

Aucune rénovation n'est programmée pour le moment. En attendant une nouvelle prise de position de l'OPH, les logements ne sont plus proposés à la vente.

Message de Mme LEBRUN aux membres du Conseil Municipal :

Le Maire fait part du message de Mme LEBRUN, en apportant quelques commentaires :

- La liste fixant le rang des conseillers a été mise à jour en son temps. Les gendarmes et services préfectoraux ont, pris en compte le changement intervenu. Un rappel a été adressé au SDIS à ce sujet.

- La Mairie n'a pas été informée du ou des cas de règlement de compte évoqués par Mme LEBRUN.

- La Mairie n'a pas attendu pour prendre contact avec les autorités concernées par le sujet.

- L'Assainissement :

Les mises aux normes sont en cours, chacun pouvait adhérer à la procédure subventionnée, pilotée par le Syndicat Germain Guérard.

- L'Habitat :

Il n'entre pas dans le champ des compétences de la commune.

- L'entretien des lieux publics :

A chacun d'apprécier.

- Présence sur les lieux d'incendies :

Jean-Charles a été effectivement souvent présent, mais Maurice a été également présent lors de 4 des 5 incendies.

Le Maire, quant à lui a été présent lors de 3 des 5 incendies. Il était notamment présent sur les lieux, lors du sinistre du 7 avril. On le voit la Mairie était à chaque fois bien représentée.

La séance est levée à 21h15

Le secrétaire de séance